

Novembre
2013

EDITO DU GR21

Sur la pertinence de notre démarche globale visant une réduction significative des échecs scolaires.

✚ Résumé des éditos de mai à octobre

Pour assurer sa mission lorsqu'elle est confrontée aux situations d'échec et de décrochage scolaires, « l'école » doit détecter, alerter, analyser et prescrire ! Mais elle ne peut pas, seule, mener toutes les actions palliatives nécessaires. D'autant que, très souvent, elles sont la conséquence des manques issus d'évolutions de la société ou de la famille.

Or, pour la plupart des situations d'échec concernées, il existe des remèdes à coût quasiment nul. Ce sont les actions préventives ou d'aide aux élèves en difficulté, complémentaires à l'enseignement scolaire, mises en œuvre çà et là par des organismes publics, associations, entreprises. Elles donnent globalement satisfaction aux établissements scolaires ayant commencé à y recourir.

Mais elles sont souvent méconnues, sous-dimensionnées dans leur capacité de réalisation, jamais coordonnées.

Nous sommes convaincus que la meilleure voie pour endiguer le phénomène de l'échec scolaire, c'est d'aider le fonctionnement et le développement de ces actions. GR21 a donc élaboré la description fonctionnelle détaillée d'un outil informatique interactif **DIESES : Dispositif Inter Entité S'opposant à l'Echec Scolaire**, qui reste à développer et à installer.

Ses principales fonctions : pour un secteur local donné, recenser et présenter les offres d'actions, leurs prestataires et leurs coordonnées, aider à la contractualisation des actions, à la gestion prévisionnelle des besoins des demandeurs (enseignants) et donc des ressources (notamment bénévoles) nécessaires à la réalisation, aider la recherche de bénévoles et l'adéquation des moyens et besoins.

Comment promouvoir le développement et l'utilisation de cet outil, en s'assurant qu'il ne sera pas dévoyé ?

✚ Une réponse

Une zone d'action de l'outil appropriée

La zone de couverture de l'outil ne doit pas être trop étendue pour tenir compte des caractéristiques locales, assurer une cohérence territoriale, respecter la limite naturelle des zones d'intervention des organismes, assurer la meilleure connaissance de l'existant en actions, besoins et moyens. Mais elle doit être assez étendue pour offrir suffisamment de moyens de réalisation.

Responsabilité légitime et efficace

Les acteurs concernés par ces actions (établissements scolaires, parents, entreprises, associations, organismes publics) sont des constituants importants d'un bassin de vie, complètement indépendants en ce qui concerne le sujet abordé ici.

L'autorité légitime pour animer les relations entre ces partenaires nous semble être un organisme d'intérêt collectif (sans intérêt personnel), garant des intervenants et des valeurs de la république qu'ils mettent en pratique.

L'**institution légitime** est donc une collectivité publique territoriale : mairie de grande ville, communauté d'agglomération ou de communes...

C'est **logique** car ça fait partie de ses missions. Le guide des maires de France comporte un volet qui vise à élaborer un projet éducatif global en faveur des enfants et jeunes des quartiers les plus en difficulté en mettant en cohérence l'ensemble des dispositifs éducatifs existants, y compris des contrats aux cibles plus larges tel que les contrats éducatifs locaux (CEL).

Les textes successifs des lois de 2007, 2010 et 2011 affirment le rôle accru des pouvoirs des maires dans la gestion des absences, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire dépendant bien sûr de leur engagement et de la politique menée sur leur territoire.

C'est **efficace**, car il n'y a pas de création d'organisme supplémentaire, ça renforce le pouvoir de la collectivité publique territoriale en lui permettant de favoriser les orientations de politique publique et les priorités choisies démocratiquement, notamment via le subventionnement des associations.



Question

Le GR21 a, début 2013, mis à disposition des autorités publiques la description fonctionnelle de DIESES, gratuitement et sans condition.

Mais pas de réponse pour l'instant. Pourquoi ?

Pourtant,

- les besoins couverts (simulation des apports) par DIESES ont été reconnus et validés lors de présentations à des établissements scolaires, des associations et d'autres organismes,
- le groupe de travail « Lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire de la CAC (communauté des agglomérations creilloises) », créé à l'initiative de la CAC dans le cadre du CISPD (comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) et piloté par la direction académique des services de l'Education nationale, a proposé la réalisation de cet outil dans ses conclusions,
- il a été aussi cité dans diverses autres réunions sur l'échec scolaire, comme une solution dont il faudrait vite s'occuper,
- il y a urgence à mettre en place des solutions dans ce domaine, les besoins réels corroborés par les diverses statistiques en témoignent,
- les citoyens attendent, des responsables politiques, des résultats dans l'organisation de la société (sur un bassin de vie). Notre proposition de citoyens bénévoles est donc aussi une demande de citoyens électeurs et contribuables.

Pourquoi un tel outil, simple et d'un coût relativement faible à l'échelle du secteur concerné, mais aussi à celle du coût sociétal induit par l'échec et le décrochage scolaires, est-il si compliqué à mettre en place ?

Nous tenterons d'y répondre dans l'édito de décembre et dans une de nos émissions débat radiophonique « Pédago-rando ».

Nous espérons avoir alors recueilli la position d'autorités publiques territoriales et pouvoir en parler.

Nous faisons appel à vos idées pour nous aider à faire avancer ce projet.

Merci de nous faire part de vos avis et réflexions.

Jean-Pierre Cloux, Denis Fournier, Monique Fournier-Laurent, Marc Franzaroli, Alain Mallet, Dominique Sélébam.